



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°21-11**

**Approuvant le plan de financement : Modernisation et réhabilitation de Simili**  
- Remplace et annule la délib n°22-10 du 26/06/11 -

Séance du 29/06/11 (Quorum non atteint)  
Nouvelle Séance du 01/07/11  
(Sans obligation de quorum)  
Date de la convocation : 29/06/11

L'an deux mil onze, le vendredi premier juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en seconde séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres démissionnaires : 01  
Membres présents : 04 votants : 04

**PRESENTS :** Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1<sup>er</sup> Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Eveline PERIGNY, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

**ABSENTS :** Alexis TIOUKA, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Afin de répondre aux exigences croissantes des touristes qui se traduisent par un besoin de confiance et de sécurité, la démarche « qualité » est devenu un atout incontournable pour l'optimisation et la pérennisation des équipements communaux et par là de l'activité touristique. C'est une des raisons qui permet de mettre en place une opération de modernisation et de réhabilitation de Simili et qui se déclinerait en trois volets :

- La modernisation du carbet restaurant,
- La modernisation et la réhabilitation du carbet hamac
- La modernisation des bungalows.

Le coût du projet est estimé à 50 000 € avec le plan de financement suivant :

Réserve Parlementaire	10 000 €	20 %
Etat (DGE)	30 000 €	60 %
COMMUNE	10 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>100 %</b>

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,  
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

**Arrête** le coût de l'opération estimé à 50 000 €.

**Adopte** le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

**Sollicite** l'aide financière des différents partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA